

Compte rendu du conseil municipal du 3 décembre 2014 à 18h30

Convoqués: 11

Présents : 9

Absents: 2

Monsieur Le maire propose de modifier l'ordre du jour par l'ajout de la décision modificative N° 3 du budget communal redevance FT ET PAR LE Retrait de l'ordre DU JOUR DE LA Délibération n°4 SUR LA CESSION AMIABLE DE LA VOIRIE Privée DES LOTISSEMENTS : « les Aubuns », « Le clos des Ugnis », « Le haut village » à la commune pour transfert dans le domaine public communal.

Cette modification de l'ordre du jour est acceptée à L'unanimité par le conseil municipal.

Élection d'un secrétaire de séance :

Éva Baronnet-Roche

Approbation du compte rendu du 29 octobre 2014 par le conseil municipal à l'unanimité

Délibérations

1- Budget assainissement : décision modificative N°1.

A la demande de la trésorerie, suite à l'abandon de la créance, Annulation d'un titre de 3500E au chapitre 67

Voté Unanimité.

2- Éclairage public (demande de subvention) : Auprès du Syndicat Mixte d'Électricité du Gard.

Les travaux d'enfouissements sont pris en charge intégralement par le syndicat mixte d'électricité du Gard.

Installation de 13 points lumineux (LED).

Éclairage de la Madone et des impasses des Micocouliers et des Arceaux.

Une demande de subvention est à établir ainsi que l'autorisation de signer les documents relatifs à ce dossier est donné à Monsieur le Maire.

Voté à l'unanimité.

3- Redevance d'occupation du domaine public par France Télécom.

Par décret gouvernemental, France télécom doit annuellement une redevance par km de câble aérien, souterrain et par matériel

Soit La somme de 263,34 E pour l'année 2014 de redevance à verser par Ft à la commune.

Voté à L'unanimité.

4- Cession amiable de la voirie privée des lotissements cités : Retirés de l'ordre du jour.

La procédure est longue et nécessite une cession devant notaire et l'intervention d'un géomètre, le projet sera travaillé courant 2015 et représenté au conseil municipal.

Affaires communales :

5- Personnels : points de situation.

- Jean-Marc Strijack est passé à demi traitement depuis septembre, .La régularisation n'est

intervenue qu'au mois de novembre. La commune diffère la récupération du trop perçu versé à tort à la veille de Noël. Charge à l'Agent de se rapprocher de sa mutuelle laquelle si elle verse une compensation sera reversée à la commune.

- Caroline Alzounies est toujours en arrêt maladie.

- Sabrina Duran : son contrat de travail est renouvelé pour 3 mois.

6- Économie/ finances : point de situation budgétaire.

Pas problème particulier sur le budget de fonctionnement.

271 000 € de dépense

280 000 € de recettes

à ce jour, alors que des factures de 2013 ont été régularisées sur le budget 2014 (le contrat de maintenance de climatisation) ???

7- Environnement /cadre de vie/Urbanisme.

Des propositions sont faites par les conseillers municipaux.

-Panneaux à côté des abris bus pour éviter l'affichage sauvage qui dégrade le visuel. Une subvention au titre des amendes de police peut être sollicitée (60% du coût jusqu'à 20 000 € avant fin janvier.)

8- Culture /vie sociale/solidarité.

Les colis de Noël pour les personnes âgées d'une valeur de 25€ ont été confectionnés par le caveau de St Hilaire et seront distribués par les conseillers municipaux avant Noël.

École : Compte rendu du conseil d'école

Effectif : 57 élèves cette année. L'inspection académique demande une projection.

Cette année 5 élèves de CM2 partent pour 4 élèves qui entrent .soit un effectif 56 élèves pour la prochaine rentrée scolaire avec un différentiel de un élève.

La rentrée 2016 2017 : la projection est de 6 élèves de Cm2 qui partent pour 4 élèves qui entrent soit 55 élèves avec un différentiel de 2 élèves par rapport à cette année.

La rentrée 2017-2018:la projection est de 10 élèves qui partiront avec le risque de perdre une classe, il convient de réfléchir dès à présent sur l'accueil d'autres enfants.

Tap : Un ressenti plutôt positif selon la directrice d'école.

Le parking de l'école. Sa fermeture est privilégiée pour favoriser le déplacement à pied. Son ouverture poserait des problèmes de sécurité et de personnels qui conduisent à conserver un parking ouvert seulement au personnel.

Les parents d'élèves souhaitent repeindre la salle de classe des maternelles. Un accord de principe est donné pour qu'il soit réalisé au courant de l'été 2015

La commune invite les parents d'élèves à la cantine scolaire d'ici fin janvier.

La fête de Noël à l'école est prévue le 18 décembre 2015.

Vœux du maire : Le vendredi 23 janvier à 19 h

9 -Communication :

Le journal communal sera livré avec le plan de la commune.

10- Intercommunalité :

La maison des services publics sera située à côté de la mairie de Remoulins et accueillera la

Trésorerie et L'inspection académique)

La communauté de communes versera 12600€ à la commune D'Argilliers ce sera sans doute la dernière année alors que la communauté de communes a versé une compensation de la taxe professionnelle à l'ensemble des communes sauf à Argilliers.

La commission de l'agriculture présidée par Laurent Boucarut porte le projet de la cuisine centrale et bénéficiera de l'expertise d'un cabinet d'étude.

Tourisme : L'office du tourisme devient un EPIC

Culture : Convention avec le cinéma est renouvelée.

Des associations vont se voir priver de subventions cette année. (Tempo Rock.)

Les syndicats intercommunaux

Eau : Le représentant de la SAUR était absent, Il convient de faire un état des lieux du réseau et des raccordements.

Le rapport des pompiers sera adressé à la Saur.

Yeuseraie : rien à signaler ;

Le relais emploi propose des ateliers informatiques.

ERDF demande à ce que les communes désignent un correspondant tempête.

Élections départementales les 22 et 29 mars.

Le 9 décembre se tiendront **les états généraux du Logement** à Montpellier.

Pôle emploi informe les communes du déménagement de son site du mas Verdier au : 335, route d'Avignon à Nîmes en face de la SMAC Paloma et porte le nom désormais de Pôle Emploi Nîmes Courbessac. Il est à signaler que les habitants D'Argilliers dépendent du Pôle emploi de Bagnols sur Cèze.

Fin de la séance:21h15.

